

CONSEIL

Cent neuvième session

RÉSOLUTION N° 1376

(adoptée le 30 novembre 2018 par le Conseil à sa 109^e session)

CONVOCATION D'UNE SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Le Conseil,

Tenant compte des dispositions de l'article 13 de la Constitution,

Considérant que, conformément à la résolution n° 1272 du 19 juin 2014, le mandat de l'actuelle Directrice générale adjointe a commencé le 1^{er} septembre 2014 pour une période de cinq ans,

Décide de tenir une session extraordinaire en juin 2019, sur convocation de son Président, afin de procéder à l'élection d'un directeur général adjoint.
